

**DÉCLARATION D'INTENTION ENTRE  
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ET  
LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ÉNERGÉTIQUE, À FACILITER L'ACCÈS À  
L'ÉNERGIE DURABLE ET À DÉVELOPPER L'ÉNERGIE DURABLE EN AFRIQUE**

La présente Déclaration d'Intention est conclue entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire de Power Africa, ci-après dénommés les « Signataires ». Le Gouvernement des États-Unis entend mettre en œuvre cette Déclaration par l'entremise de l'Agence des États-Unis pour le développement international (ci-après « l'USAID ») au service des objectifs de Power Africa, une initiative du président des États-Unis (ci-après « Power Africa ») et le Gouvernement de la République française entend mettre en œuvre cette Déclaration par l'entremise de l'Agence française de développement (« AFD »). L'AFD est une institution financière et le principal organisme d'exécution de l'aide publique au développement fournie par la France au pays en développement.

Les Signataires cherchent à coordonner leurs forces, leur expertise et leurs ressources respectives et à appuyer leurs efforts mutuels afin de faire avancer leurs objectifs communs, qui sont de réduire la pauvreté énergétique, de faciliter l'accès à l'énergie durable et de développer les énergies durables en Afrique subsaharienne. La présente Déclaration énonce l'intention d'aligner plus avant l'initiative Power Africa, un partenariat dirigé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et les efforts pertinents de la France par l'entremise de l'AFD et d'autres organismes du Gouvernement français. La présente Déclaration propose un cadre sur lequel pourraient être basées les activités conjointes mais elle n'impose pas d'obligation juridiquement contraignante (de nature financière ou autre) à l'un ou l'autre des Signataires.

**ATTENDU QUE :**

Le président des États-Unis, Barack Obama, a lancé Power Africa en juin 2013 pour mettre à profit des partenariats des secteurs privé et public dans le but de doubler l'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne. Power Africa a pour objectif d'ajouter au moins 30 000 mégawatts (MW) de capacité de production d'électricité nouvelle et propre et 60 millions de raccordements électriques en Afrique subsaharienne en mettant à profit les importantes ressources éoliennes, solaires, hydroélectriques, gazières et géothermiques de cette dernière. Cette initiative présidentielle est une forme de partenariat rassemblant douze organismes et ministères du gouvernement des États-Unis d'Amérique, des gouvernements africains, des partenaires multilatéraux et bilatéraux du développement et plus de 130 partenaires du secteur privé.

Lors de la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est déroulée à Paris en décembre 2015, le président français François Hollande a annoncé que la France investirait au moins deux milliards d'euros dans le développement des

énergies renouvelables en Afrique entre 2016 et 2020, afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (IAER), et ce dans le cadre de son engagement renforcé à l'énergie durable sur le continent. L'AFD appuie le développement de l'infrastructure énergétique en Afrique comme instrument de développement social et économique renforcé, en travaillant avec des partenaires tels que les gouvernements africains, d'autres donateurs bilatéraux et des banques multilatérales de développement.

Les Signataires reconnaissent les engagements financiers importants qui ont déjà été pris par de nombreux pays afin d'accélérer les efforts visant à mettre en valeur le potentiel de l'Afrique en matière d'énergie renouvelable et à accroître l'accès à l'énergie partout sur le continent. Pendant la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP 21), les gouvernements de la France et des États-Unis, de concert avec ceux du Canada, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni, de l'Union européenne, de la Suède et des Pays Bas se sont engagés à mobiliser au moins 10 milliards de dollars cumulativement de 2015 à 2020 au service de cet effort.

Les Signataires reconnaissent les contributions des pays souhaitant aider l'Afrique à mettre en valeur son potentiel d'énergie renouvelable et à faciliter l'accès à l'énergie durable pour tous. Les Signataires appuient sans réserve l'objectif de développement durable 7, dont le but est de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable d'ici 2030, ainsi que l'objectif 13 visant à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Les efforts des Signataires pour faire progresser le secteur de l'énergie en Afrique subsaharienne, notamment au moyen de l'énergie renouvelable, visent à appuyer la réduction de la pauvreté et à favoriser la croissance inclusive et durable, la durabilité et la compatibilité sur le plan climatique, l'appropriation par les pays partenaires et la collaboration entre eux. Un accès accru à l'électricité permettrait d'augmenter la sécurité énergétique, de diminuer la pauvreté et de favoriser la croissance économique.

C'est pourquoi, par la coordination et la collaboration entre le bureau du coordonnateur de Power Africa en Afrique du Sud et Washington, et en travaillant avec les organismes du gouvernement des États-Unis qui appuient Power Africa et le ministère français des Affaires étrangères, l'AFD et d'autres organismes et ministères français, les Signataires entendent travailler de concert pour appuyer les activités principales permettant d'atteindre les objectifs communs d'accroître l'énergie disponible et l'accès à celle-ci en Afrique par le biais de Power Africa et de l'IAER.

Les Signataires entendent tirer parti de leur expertise, de leurs relations et de leurs ressources respectives pour atteindre leurs objectifs communs d'accélérer le potentiel d'énergie renouvelable de l'Afrique et d'étendre l'accès à l'énergie à tout le continent.

**EN CONSÉQUENCE**, désirant mettre en place une coopération mutuellement bénéfique, les Signataires consignent dans les présentes les intentions suivantes :

## **PARAGRAPHE I DOMAINES D'INTÉRÊT DU PARTENARIAT**

Les Signataires partagent des objectifs communs et entendent collaborer en échangeant des informations et en étudiant des possibilités dans les domaines suivants :

1. **Accélération de l'accès à l'énergie renouvelable en Afrique subsaharienne, y compris à l'appui de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (IAER).** Les Signataires entendent travailler en collaboration avec des partenaires clés en vue d'identifier des opportunités de coordination pour la mise en œuvre des engagements au titre des activités de l'IAER et de Power Africa, y compris l'engagement pris par la France et les États-Unis d'Amérique à la COP 21 d'appuyer l'accélération des efforts visant à mettre en valeur le potentiel en énergie renouvelable de l'Afrique et accroître l'accès à l'énergie à l'appui des cibles de l'IAER. Cette collaboration peut inclure l'échange et la combinaison d'informations et de filières de projets et l'utilisation de l'outil de suivi de Power Africa. Elle peut inclure, entre autres, des missions conjointes dans des pays où les Signataires œuvrent de concert, ainsi que des réunions régulières entre les services de l'ambassade des États-Unis d'Amérique et de l'ambassade de France dans des pays particuliers en vue de faire avancer les objectifs de la présente Déclaration.
2. **Approfondissement de la collaboration visant à accroître l'accès à l'électricité.** Chaque Signataire dispose de compétences, de ressources et d'expertise techniques concernant l'accroissement de l'accès aux services modernes d'électricité. Les Signataires entendent coordonner leurs efforts dans ce domaine en partageant leurs approches stratégiques respectives, en coordonnant leur soutien à la planification intégrée de l'électrification, à l'extension du réseau, aux mini-réseaux, aux solutions hors-réseaux, et aux institutions et parties prenantes pertinentes, et en identifiant les possibilités de mobilisation de soutien financier en tirant parti conjointement de leurs ressources respectives et de celles d'autres partenaires de Power Africa. Les zones géographiques spécifiques de collaboration pour accélérer l'accès à l'énergie pourraient inclure l'Afrique de l'Ouest francophone, notamment le Sénégal, ainsi que le Kenya.
3. **Renforcement de l'accès aux conseillers en transaction en Afrique de l'Ouest.** Les Signataires entendent partager les informations concernant l'accès aux experts français possédant l'expertise technique pour contribuer au progrès des projets énergétiques existants actuellement dans la filière de Power Africa et en identifier de nouveaux. La mise à profit de l'expertise française permettrait également de renforcer l'engagement conjoint auprès des représentants des pays hôtes en Afrique subsaharienne, particulièrement dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest.
4. **Sensibilisation mutuelle des entreprises françaises et des États-Unis d'Amérique.** Les Signataires entendent déterminer les possibilités d'accroître la sensibilisation des entreprises françaises afin qu'elles puissent elles aussi tirer avantage des projets possibles avec Power Africa pour conclure des ententes sur l'énergie en Afrique subsaharienne, et profiter du réseau des partenaires pour identifier et examiner les possibilités d'investissement.

**5. Promouvoir une croissance fondée sur l'égalité des sexes dans le secteur énergétique.**

Chaque Signataire a démontré son engagement à faire progresser l'égalité des sexes et l'émancipation économique des femmes. Les Signataires entendent collaborer aux efforts visant l'intégration complète de considérations liées à l'égalité entre les sexes dans leurs investissements respectifs dans le secteur énergétique en Afrique subsaharienne avec le double objectif d'accroître la participation des femmes dans le secteur de l'énergie et d'augmenter l'accès des femmes à l'électricité. Afin de faciliter cette collaboration, les Signataires entendent partager leurs stratégies collectives d'intégration des femmes dans le secteur de l'énergie et déterminer des domaines spécifiques de collaboration à l'aide du réseau *Women in African Power* de Power Africa et d'autres activités destinées à accroître l'accès.

La liste ci-dessus est présentée à titre d'exemple seulement. Les domaines de collaboration prévus entre les Signataires ne sont pas censés se limiter aux activités mentionnées. Le cas échéant, les Signataires entendent se mobiliser et déployer conjointement leurs ressources afin d'appuyer les programmes et projets d'énergie auxquels ils accordent la priorité dans le cadre de cette collaboration.

**PARAGRAPHE II  
INTENTIONS GÉNÉRALE DES SIGNATAIRES**

1. Les Signataires entendent s'acquitter de leurs engagements respectifs aux termes de la présente Déclaration d'intention conformément à leurs autorités juridiques et stratégiques.
2. Les Signataires entendent conjuguer leurs efforts et entretenir une relation de travail étroite afin d'atteindre les objectifs de cette collaboration.
3. Les Signataires entendent se tenir informés les uns les autres, le cas échéant, des activités pertinentes se rapportant à cette collaboration et tenir des réunions et des consultations, au besoin, afin, d'une part, d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la présente Déclaration d'intention et, d'autre part, de modifier les activités ou d'en introduire de nouvelles s'ils le jugent nécessaires.
4. Les Signataires ont l'intention de respecter les politiques de chacun sur la confidentialité, étant mutuellement entendu qu'ils prévoient de rendre cette alliance et ses objectifs publics sans pour autant divulguer les renseignements confidentiels ou de nature exclusive communiqués par un Signataire.
5. Les Signataires n'entendent pas utiliser de quelque façon que ce soit le nom, l'emblème, le logo ou le sceau officiel de l'autre Signataire, y compris sous forme abrégée, dans leurs activités ou autrement, sauf s'ils ont reçu de l'autre Signataire l'autorisation expresse par écrit de le faire.

6. Les Signataires entendent coordonner entre eux tous les communiqués de presse ou toutes les déclarations publiques concernant les activités de collaboration entreprises dans le cadre de la présente Déclaration.
7. La présente Déclaration constitue l'expression non juridiquement contraignante des intentions actuelles des Signataires. Elle ne crée, ni ne vise à créer, des droits ou des obligations d'ordre juridique ou financier de nature contraignante, pour l'un ou l'autre des Signataires en vertu du droit national ou international.

#### **PARAGRAPHE IV AVIS ET POINTS DE CONTACT**

Tout avis relatif à la présente Déclaration d'intention peut être donné par écrit et envoyé aux points de contact ci-dessous, ou à toute autre adresse pouvant être fournie de temps à autre :

(a) Pour Power Africa:

Power Africa/U.S. Embassy/Pretoria  
100 Totius Street, Groenkloof,  
Pretoria, Afrique du Sud 0027  
À l'attention du : Coordonnateur de Power Africa  
[REDACTED]

(b) Pour le Gouvernement de la République française :

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats  
Ministère des Affaires étrangères et du développement international  
27 rue de la Convention  
CS 91533  
F – 75732 PARIS CEDEX 15  
France  
À l'attention du Directeur général  
[REDACTED]

*[Page de signature suit]*

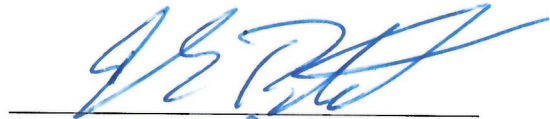
SIGNÉ en deux exemplaires à Paris Vich le 15 nov 2016, dans les langues française et anglaise.

POUR LE GOUVERNEMENT  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE :



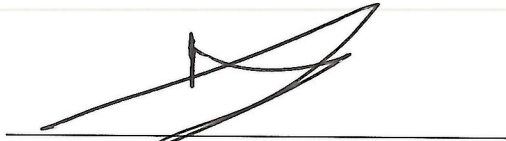
Par : Anne-Laure DESCÒTES  
Titre : Directrice Générale au  
Ministère de Aff. étrangères / et dev. int.

POUR LE GOUVERNEMENT  
DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :



Par : Eric G. Postel  
Titre : Associate Administrator

EN PRÉSENCE DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT:



Par : Remy Rioux  
Titre : AS/11/2016